



M. Guillaume PEPY

Président du Directoire SNCF

2, place aux Etoiles

93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

M. Jean-Marc AMBROSINI

Directeur des Ressources Humaines SNCF

2, place aux Etoiles

93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Saint-Denis, le 21 septembre 2017.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 4.2 du titre II de la RH 0826 modifiée par l'avenant 2 du 19 décembre 2007, la Fédération SUD-Rail vous dépose une Demande de Concertation Immédiate relative aux conséquences qu'engendre l'externalisation des tâches des Agences Paie et Famille (AP&F) à l'ensemble des salariés du GPF.

Depuis le 17 juillet 2017, une externalisation de l'accueil téléphonique est menée par SNCF auprès de 9 Agences Paie et Famille (AP&F). Cette réorganisation du service, présentée comme une « *simple expérimentation* » du traitement des dossiers « *simples* », impactera négativement le service rendu aux salariés, dont le premier pas fut la disparition des bureaux administratifs de proximité.

C'est une entreprise privée, B2S, dont le siège est au Mans et dont la plateforme d'appel serait située à Casablanca, au Maroc, qui aura la charge de traiter une bonne partie des dossiers personnels des cheminots, puisque celle-ci interviendra sur la saisie d'éléments qui impacte la rémunération et surtout les droits aux facilités de circulation, pour tous les salariés et leurs ayants droits, les déclarations de naissance, les arrêts maladie, etc...

Aujourd'hui, il serait inacceptable de traiter les difficultés rencontrées dans les AP&F par une externalisation d'une partie de la charge impactant l'ensemble des cheminots ; cela serait nier la transversalité et la notion indissociable et solidaire du Groupe Public Ferroviaire.

Pour toutes ces raisons, la Fédération SUD-Rail considère qu'il s'agit d'une nouvelle dégradation des services internes que les salariés du GPF sont en droit d'exiger.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et d'être reçus, recevez, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail